



Wallonie

Agence de Développement local

Service public
de Wallonie

Veillez renvoyer ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes par courrier à l'adresse ci-contre :



Service public de Wallonie
Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle
Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Place de la Wallonie, 1 (Bâtiment II, 4ème étage)
5100 Jambes

Les questions que vous vous posez trouvent probablement réponse dans la notice explicative.
En cas de difficulté, vous pouvez consulter le site internet <http://emploi.wallonie.be> ou joindre une des personnes de contact.

Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Site internet : <http://emploi.wallonie.be>

Personnes de contact

M. Stéphane FERMINE, Attaché

Tél : 081 33 43 15

Courriel : stephane.fermine@spw.wallonie.be

Mme Julie BARBEAUX, Attachée

Tél : 081 33 43 68

Courriel : julie.barbeaux@spw.wallonie.be

Mme Gigliola Eliana GALASSO, Gradulée

Tél : 081 33 44 39

Courriel : gigliolaeliana.galasso@spw.wallonie.be

M. Steve MARTELEUR, Assistant (paiements)

Tél : 081 33 43 59

Courriel : steve.marteleur@spw.wallonie.be

Agence de Développement local Rapport d'activité

Objet

L'agence de développement local (ADL) est un outil à la disposition des communes de maximum 40.000 habitants destiné à faire émerger, dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs locaux, des projets potentiellement créateurs d'activité économique et d'emplois.

Une subvention annuelle de maximum 63.000 € peut être accordée à l'ADL par le Service public de Wallonie pour couvrir partiellement ses frais de fonctionnement et la rémunération de deux agents (un agent de niveau A et un agent de niveau B ou C ; s'il s'agit d'un agent de niveau C, la subvention régionale est ramenée à 58.500 € maximum). Pour obtenir cette subvention, l'ADL doit être agréée par la Région. L'agrément est accordé par une commission pour une période de trois ans renouvelable.

L'octroi de l'agrément implique un certain nombre d'obligations :

- la forme juridique d'une ADL sera, au choix, une asbl, une régie communale autonome ou une régie communale ordinaire (uniquement pour les expériences pilotes) ;
- le respect des missions dévolues à une ADL (voir le décret à ce sujet) ;
- une participation financière de la commune ou d'autres partenaires locaux au fonctionnement de l'ADL équivalent à 30% au moins de la subvention régionale ;
- l'engagement, par la commune, d'au moins deux agents pour l'agence : un de niveau universitaire, l'autre de niveau gradué ou secondaire supérieur ;
- la remise annuelle à l'administration d'un rapport sur les projets de l'ADL et les actions concrètes accomplies au cours de l'année. Un canevas de ce rapport est proposé ci-dessous ;
- l'inscription des agents de l'ADL dans un processus de formation continue ;
- la réalisation par l'ADL d'actions de développement local non assurées par des opérateurs existants ;
- le développement d'actions cohérentes par rapport à la politique régionale ;
- la recherche de possibilités de rationalisation des structures de fonctionnement entre les dispositifs d'actions locales ;
- la prise en compte, dans les actions entreprises par l'ADL, du principe d'égalité des chances.

Public

Les communes ou groupements de communes limitrophes totalisant maximum 40.000 habitants.

Réglementation

Base légale¹ :

¹ Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).



Décret wallon du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local modifié par le décret du 15 décembre 2005.

Table des matières

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL)	3
2. Ressources Humaines	4
3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL	4
4. Définition des priorités	10
5. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL	51
6. Formation continue des agents	52
7. Formation continue des agents	53
8. Communications	54
9. Déclaration sur l'honneur et engagements	55
10. Protection de la vie privée et voies de recours	56
Enquête de satisfaction	57

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL)

1.1. Identification de l'ADL

Dénomination

Agence de Développement local de Vielsalm

Forme juridique

Régie communale

autonome

Numéro d'entreprise

0 5 0 1 . 8 6 1 . 8 6 5

ordinaire (uniquement si votre commune a bénéficié d'une subvention en tant que projet pilote d'ADL)

ASBL

1.2. Adresse du siège social

Rue

de l'Hôtel de Ville

Numéro

5

Boîte

Code postal

6 6 9 0

Localité

Vielsalm

Téléphone

0 8 0 / 3 3 . 8 8 . 0 8

Téléphone

0 4 7 2 / 1 1 . 7 0 . 1 5

Fax

Courriel

adlvielsalm@gmail.com

1.3. Adresse du siège d'exploitation

L'adresse du siège d'exploitation est-elle la même que l'adresse du siège social ?

Oui

Non

Rue

Jean Bertholet

Numéro

6A

Boîte

Code postal

6 6 9 0

Localité

Vielsalm

Téléphone

0 8 0 / 3 3 . 8 8 . 0 8

Téléphone

0 4 7 2 / 1 1 . 7 0 . 1 5

Fax

Courriel

adlvielsalm@gmail.com

		l'élaboration du projet et de la préparation de la demande d'agrément.	
2	Conseil d'Administration	<p>Ses missions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approbation des objectifs annuels et plans d'actions annuels de l'ADL - Nomination et révocation des membres du personnel - Passation des contrats et marchés publics - Passation de contrats de location - Approbation des rapports d'activité 	Réunions lors de l'élaboration du plan d'action annuel, pour approbation des rapports d'activités et à la demande des agents de l'ADL ou des administrateurs.
3	Comité de Direction	Le comité de direction est chargé de la gestion journalière, de la représentation quant à cette gestion, de l'exécution des décisions du conseil d'administration ainsi que de l'exercice du pouvoir délégué par le conseil d'administration.	Réunions régulières en fonction de l'actualité de l'ADL.
4	Collège des commissaires	Il est chargé du contrôle de la situation financière et des comptes annuels de l'ADL.	Rréunion une fois par an, sous la conduite du réviseur d'entreprise.
5	Administrateur délégué	Il a en charge la responsabilité de la mise en œuvre des projets fixés par le CA dans les délais impartis. Pour ce faire, il est la personne représentant l'autorité auprès du personnel. Il rendra compte au Comité de Direction ou au CA de sa mission	Plusieurs fois par semaine, rencontres entre les agents et l'administrateur délégué.

3.1. Composition de l'instance n°1 : Comité de pilotage

Nom du membre	Fonction	Organisme	Secteur
Hélène BEGUIN	conseillère UCM	UCM	économique
Pierre CHRISTOPHE			

	commerçants	association des commerçants	économique
Geoffroy COLLIN	conseiller en prévention	Spanolux	économique
Elie DEBLIRE	président d'IDELUX	IDELUX	économique
Elie DEBLIRE	directeur de l'Institut de promotion sociale	ILLEPS	social
Elie DEBLIRE	bourgmestre	Commune de Vielsalm	public
Henry DEMORTIER	responsable de Luxembourg 2000	IDELUX	économique
Eve JUMEL	coordinatrice	Créajob	économique
Olivier LAMBERT	responsable d'une agence de communication	OLWrite	économique
Stéphane WILKIN	animateur économique	IDELUX	économique
Cédric BRONFORT	agent d'insertion	interCPAS Houffalize-Bertogne-Gouvy-Vielsalm	social
Jennifer COMPERE	jobcoach	MIREV	social
Nicolas DELACOLLETTE	jobcoach	MIRELUX	social
Marie-Henriette DESE	coordinatrice	Maison de l'Emploi de Vielsalm	social
Philippe PERILLEUX	directeur du service accueil et hébergement	ASBL les Hautes Ardennes	social
Eliane PREVOST	chargée de projet	Comité Subrégional pour l'Emploi et la Formation (CSEF)	social
Pierre CHRISTOPHE	membre du SI	Syndicat d'initiatives	culturel
Joseph REMACLE	Echevin	Commune de Vielsalm	public
Françoise CAPRASSE			

	présidente du CPAS	Commune de Vielsalm	public
François RION	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Michael HENNEQUIN	agent de développement	Fondation Rurale de Wallonie	cadre de vie - environnement
Sophie HENRARD	auteur du PCDR	Fondation Rurale de Wallonie	cadre de vie - environnement
Philippe MARC	président du SI	Syndicat d'Initiatives	cadre de vie - environnement

3.2. Composition de l'instance n°2 : Conseil d'Administration

Nom du membre	Fonction	Organisme	Secteur
Elie DEBLIRE	bourgmestre	Commune de Vielsalm	public
Joseph REMACLE	échevin	Commune de Vielsalm	public
Jean-Pierre BERTIMES	échevin	Commune de Vielsalm	public
Nele DECORTE	échevine	Commune de Vielsalm	public
Jean BRIOL	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Jacques GENNEN	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Christophe BLERET	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
François RION	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Philippe MARC	Président de la Maison du Tourisme, Administrateur délégué du Syndicat d'initiative et administrateur délégué de l'ADL	Maison du Tourisme Syndicat d'Initiative ADL	culturel et touristique
Pierre CHRISTOPHE	commerçant membre du SI	Boutique Femina (vetements) Syndicat d'initiative	économique, culturel et touristique
Marie JEUNEJEAN	commerçante	Magasin Lanuit (jouets)	économique
François COLSON	architecte	architecte indépendant	économique

André DENIS	commerçant	garage Denis	économique
Jacques RONDEUX	expert forestier, professeur émérite et ancien vice- recteur de Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège	aucun	économique
Michael HENNEQUIN	agent de développement	Fondation Rurale de Wallonie	associatif et économique

3.3. Composition de l'instance n°3 : Comité de Direction

Nom du membre	Fonction	Organisme	Secteur
Elie DEBLIRE	bourgmestre	Commune de Vielsalm	public
Jacques GENNEN	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Jean BRIOL	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Joseph REMACLE	échevin	Commune de Vielsalm	public
Philippe MARC	Administrateur délégué de la Maison du Tourisme, membre du Syndicat d'initiative et administrateur délégué de l'ADL	Maison du Tourisme ADL	touristique et culturel

3.4. Composition de l'instance n°4 : Collège des commissaires

Nom du membre	Fonction	Organisme	Secteur
Roland ENGLEBERT	conseiller communal	Commune de Vielsalm	public
Stéphanie HEYDEN	échevine	Commune de Vielsalm	public
Alain LONHIENNE	réviseur d'entreprise	SPRL Alain Lonhienne	privé

3.5. Composition de l'instance n°5 : Administrateur délégué

Nom du membre	Fonction	Organisme	Secteur
Philippe MARC	Administrateur délégué de l'ADL	ADL	public

4. Définition des priorités

4.1. Quelles sont les priorités retenues par ces acteurs locaux ?

Listez ci-dessous les différentes priorités retenues par les acteurs locaux :

N°	Intitulé	Statut
1	(Re)lancer et soutenir les réseaux d'entreprise locaux	En cours
2	Améliorer l'environnement entrepreneurial	En cours
3	Soutenir et développer le potentiel touristique de l'entité	En cours
4	valoriser les spécificités agricoles et forestières de la commune	En cours

4.2. Fixation des objectifs et des actions

4.2.1. Quel est le programme du plan d'actions relatif au projet de développement ?

Déclinez vos priorités en objectifs et actions.

4.2.1.1. Priorité 1

1 (Re)lancer et soutenir les réseaux d'entreprise locaux

4.2.1.1.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Soutenir et dynamiser le tissu commercial local	En cours
2	Favoriser le dialogue et les échanges entre les entreprises locales et avec le secteur public	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 1 : Organisation de rencontres individuelles avec tous les commerçants pour leur proposer un soutien en fonction de leurs besoins spécifiques	1	En cours

Description du projet

Le tissu commerçant local est essentiellement composé de commerçants indépendants, c'est-à-dire n'appartenant pas à un réseau structuré du type enseigne; ils souffrent de leur isolement et ne bénéficient pas des compétences et accompagnements que l'on peut trouver au sein des groupes structurés, tant nationaux qu'internationaux. Cet isolement est d'autant plus ressenti que Vielsalm se caractérise par un étalement et un morcellement du linéaire commercial, avec ce que l'on appelle des "dents creuses" (déficit de centralité). Par ailleurs, le territoire communal est éclaté en 23 villages et hameaux dans lesquels on retrouve encore des commerces de proximité. L'enjeu principal est d'établir ou de rétablir un lien direct avec les commerçants et entre ceux-ci, sur leur lieu de travail et notre objectif est donc d'aider tous ces petits indépendants à tenir le cap en leur fournissant une assistance de proximité, en tentant de répondre à toutes leurs questions et ainsi de les orienter vers le meilleur interlocuteur. Ce travail de rencontre systématique doit s'appuyer sur un répertoire économique actualisé et sur une méthodologie d'écoute afin de recueillir un maximum d'impressions et de suggestions.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est d'abord de pérenniser et de dynamiser le tissu existant.

Public concerné

Les commerçants et autres prestataires de services à caractère commercial.

Porteur du projet

L'ADL

Rôle de l'ADL

Aller à la rencontre des commerçants et recueillir leurs avis, leurs commentaires leurs suggestions.

Aider les commerçants pour le volet administratif.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les commerçants: ils devront être ouverts au dialogue, s'impliquer et prendre le relais.
Les partenaires potentiels: l'UCM, les administrations concernées, des consultants (experts, personnes-ressources, conférenciers)...

Grandes étapes de réalisation prévues

Ces rencontres seront initiées dès le démarrage de l'ADL et s'étaleront tout au long de la première année de fonctionnement de l'ADL.

Résultat atteint

Des rencontres ont eu lieu avec les représentants de l'Association des commerçants ainsi qu'avec plusieurs commerçants à l'occasion d'actions menées en partenariat (exemple : actions de fin d'année). Plusieurs contacts ont été pris avec les restaurateurs à l'occasion des Horecadays.

Ces contacts doivent se poursuivre.

Obstacles rencontrés

Nous avons fait face à une certaine méfiance de la part de certains commerçants qui n'avaient jamais entendu parler des ADL.

2

Action 2 : Mise en réseau des commerçants de la commune en vue de mener des actions concrètes

1

En cours

Description du projet

Le tissu commerçant local est essentiellement composé de commerçants indépendants, c'est-à-dire n'appartenant pas à un réseau structuré du type enseigne; ils souffrent de leur isolement et ne bénéficient pas des compétences et accompagnements que l'on peut trouver au sein des groupes structurés, tant nationaux qu'internationaux.

Cet isolement est d'autant plus ressenti que Vielsalm se caractérise par un étalement et un morcellement du linéaire commercial, avec ce que l'on appelle des "dents creuses" (déficit de centralité). Par ailleurs, le territoire communal est éclaté en 23 villages et hameaux dans lesquels on retrouve encore des commerces de proximité.

Au niveau commercial, cela se traduit par l'existence d'une Association des commerçants qui connaît des difficultés pour s'organiser et rassembler ses membres autour de mêmes projets. C'est pourquoi, nous souhaitons initier une dynamique spécifique.

L'action précédente (nouer des contacts spécifiques et individualisés avec chaque commerçant) se justifie pleinement car on peut s'attendre ce qu'il soit difficile de convaincre les commerçants de l'opportunité que peut représenter pour eux cette mise en réseau. Il s'agit là d'un enjeu essentiellement culturel; le travail en réseau étant, par définition, une pratique plutôt issue du monde associatif que du monde indépendant. Les premières actions envisagées seront déterminantes pour créer une émulation et prouver aux commerçants participants la plus-value d'un travail en réseau.

Tous les types d'actions peuvent être envisagés, que ce soit au niveau événementiel (fête de quartier, marché, foire, braderie, etc.), au niveau marketing (opération commerciale, outils de promotion, label, slogan, charte), au niveau "accueil et mobilité" (jours d'ouverture, bilinguisme, parking,...), etc.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est d'abord de pérenniser le tissu commercial existant. Toutefois, si une dynamique positive se met en place, elle est susceptible d'attirer de nouvelles activités et donc de nouveaux emplois.

Public concerné

Les commerçants et les autres prestataires de services à caractère commercial.

Porteur du projet

L'ADL et les commerçants locaux

Rôle de l'ADL

Soutien à l'organisation de l'association des commerçants et prise de contacts avec divers intervenants.

Aide dans la réalisation des événements voulus par les commerçants.

Relai d'informations vers les commerçants.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les commerçants: ils devront être ouverts au dialogue, s'impliquer et prendre le relais.
Les partenaires potentiels: l'UCM, les administrations concernées, des consultants...

Grandes étapes de réalisation prévues

L'ADL a été sollicitée par l'Association des commerçants pour les aider dans l'organisation de leurs actions de fin d'année 2012, à savoir la mise sur pied d'un concours de dessin (réunion d'un jury, création d'un règlement et coordination de l'action) ainsi que dans la coordination de la distribution et décoration des sapins de Noël.

Une soirée de présentation de l'ADL et de rencontre des commerçants devrait être organisée dans les semaines suivantes.

Résultat atteint

Des retours très positifs, de la part des commerçants, sur les actions menées lors des fêtes de fin d'année.

L'ADL est encore sollicitée par l'Association des commerçants pour un soutien dans d'autres projets.

Obstacles rencontrés

Il semble y avoir quelques tensions au sein même de l'Association des commerçants. Méconnaissance et méfiance de la part de certains commerçants.

3

Action 3 : Ouverture d'un bistrot de terroir dans la Maison Payon (devient une action à moyen terme. Au vu de l'avancement administratif du dossier, ce projet ne pourra être réalisé à court terme)

1

Reportée

Description du projet

A côté de la Maison du Tourisme se trouve un bâtiment inoccupé, la Maison Payon. La Commune a chargé Idélux, l'intercommunale de développement, de la restauration de l'enveloppe extérieure du bâtiment. La Commune souhaite y développer un bistrot de terroir, mis en concession à un privé.

Plus concrètement sur le concept de "Bistrot de terroir": il s'agit de cafés qui s'inscrivent dans une démarche de qualité et qui valorisent particulièrement le tourisme local et les produits régionaux. Ces cafés sont des lieux complémentaires d'informations touristiques locales et régionales, pour la clientèle, notamment touristique. En contrepartie, ils profitent de l'encadrement et des conseils d'un réseau ainsi créé, d'un équipement spécifique de promotion (présentoirs, folders, sets de table...) et d'une plus grande visibilité (publicités, site internet, enseigne...). Pour obtenir l'appellation, les cafés doivent respecter une liste de critères obligatoires et un nombre de critères optionnels afin de maintenir les spécificités de chacun. A titre d'exemple, ils doivent obligatoirement:

- promouvoir les produits de terroir ;
- proposer au minimum trois produits locaux au client et, en cas de restauration, au moins un plat du terroir local ;
- valoriser les produits régionaux auprès des clients (connaissance des produits et du terroir) ;
- garantir un accueil convivial et de qualité ;
- soigner et rendre les cartes attractives et lisibles en minimum deux langues ;
- donner des informations touristiques sur les sites et l'animation locale ;
- renseigner, conseiller et répondre aux clients de façon précise et complète, avec toutes les informations nécessaires, que ce soit au niveau du tourisme (circuits touristiques, randonnées, visites culturelles, divertissements...) ou des services à proximité (hébergements, médecins, pharmacies...) ;
- valoriser la région auprès des clients en leur procurant une documentation touristique régionale (si possible, en plusieurs langues).

Dès qu'un café obtient le label, il peut demander l'octroi d'une subvention pour divers aménagements intérieurs et extérieurs tels des travaux de rénovation, l'équipement, le mobilier, la décoration...

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est de valoriser les produits régionaux et donc de stimuler leur vente. Ceci aura donc un impact direct sur la production et sur les producteurs en terme d'activité économique. De plus, la création du bistrot engendre nécessairement la création d'emplois.

Public concerné

Les touristes, les habitants, les producteurs locaux

Porteur du projet

La Commune avec le tenancier

Rôle de l'ADL

Aide dans la mise en oeuvre du projet

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Commune: mettre en place le projet et rechercher un tenancier
Le tenancier: s'inscrire dans la démarche "Bistrot de terroir"
La Maison du Tourisme: collaborer au volet touristique du bistrot
Les producteurs locaux: s'associer à la démarche pour vendre leurs produits

Grandes étapes de réalisation prévues

Terminer la restauration du bâtiment.
Rechercher un partenaire privé prêt à s'investir dans ce bistrot.
Aménager les lieux.
En faire la promotion.

Résultat atteint

Les travaux de restauration étant toujours en cours, l'ADL n'a pas encore participé à ce projet. De ce fait, cette action est reportée à moyen terme.

Obstacles rencontrés

4

Action 10:Création d'un registre informatisé et actualisé des commerces et entreprises locales

2

En cours

Description du projet

L'ADL a pour mission de mettre en place une base de données de l'ensemble des prestataires de services et de l'ensemble des activités économiques du territoire (commerces, professions libérales, artisans, entreprises...) qui devra continuellement être mise à jour. Cette base de données poursuivra un double objectif:

- avoir une photographie de l'offre commerciale et de services sur le territoire à destination de tous les habitants et de l'administration communale.
- avoir à disposition immédiate toutes les informations qu'un investisseur ou un porteur de projet peut vouloir pour l'aider dans ses choix.

Ce projet implique un véritable travail de collecte, de vérification et de classement de l'information.

Grâce à cette action, l'ADL disposera ainsi d'un outil de recherche et de classement des entreprises, permettant notamment de les contacter dans le cadre de ses missions. De plus, un guide économique peut représenter un formidable outil de développement tant au niveau commercial qu'au niveau touristique. Il s'agit également d'un outil d'information et de présentation de la commune, bien utile aux nouveaux habitants, voire même aux nouvelles entreprises.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif vise à ce que tout habitant puisse identifier l'ensemble des activités économiques dont regorge le territoire et ainsi faire appel plus aisément à des entreprises/indépendants locaux. Cela permettra de maintenir l'activité économique du territoire et, le cas échéant, permettra à certains indépendants et/ou entreprises de se développer et donc de créer plus d'emplois.

Public concerné

Les habitants, les entreprises et indépendants locaux.

Porteur du projet

l'ADL

Rôle de l'ADL

Constituer cette base de données et l'actualiser.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Tous les indépendants et chefs d'entreprises: fournir les données nécessaires au répertoire et informer des changements éventuels.

Idélux: fournir des renseignements sur les entreprises.

Soumis le : 28/03/2013 14:57 - 444108-444115

de : NDelacollette (advielsalm@gmail.com)

à : Serv. Reception ADL (emploi@spw.wallonie.be)



Les données du formulaire ont été signées électroniquement

ADL : collecter les données, les vérifier et constituer la base de données. L'actualiser régulièrement.

Grandes étapes de réalisation prévues

Dès la mise en place de l'ADL, les agents ont travaillé à la constitution du répertoire. Les étapes principales sont les suivantes :

- confrontation de plusieurs bases de données (Commune, Idelux, TVA...)
- complétion des informations manquantes via internet ou grâce aux contacts directs
- vérification de la base de données avec des personnes ressources (par quartier ou village)
- mises à jour régulières des informations

Résultat atteint

Grâce à des fichiers fournis par un bureau de la TVA, par un commerçant et par la Maison du Tourisme, nous avons pu compléter l'annuaire qui existait déjà sur le site internet de la Commune. Des informations manquantes ont également pu être trouvées via internet et via le contact direct avec les commerçants. Ce fichier doit à présent être vérifié et, le cas échéant, complété ou corrigé.

Avec l'aide de quelques personnes de l'Association des commerçants qui sont chargées de vérifier les données, commerce par commerce, dans chaque village, nous obtiendrons un résultat assez complet (qui devra sans cesse être actualisé).

Obstacles rencontrés

Il est parfois difficile de trouver les coordonnées complètes des commerçants (manque de visibilité sur internet, inexistence dans les bases de données...). Certaines personnes ont également des activités complémentaires, elles ne sont pas toujours répertoriées dans les banques de données existantes. Il est également difficile d'obtenir une définition exacte de leur activité.

5

Action 11: Participation au club d'entreprise et au comité du zoning de Burtonville (cette action est renommée : "Participation aux clubs d'entreprises de la commune" et reportée à long terme)

2

Reportée

Description du projet

Le zoning industriel de Burtonville, s'étendant sur 50 hectares et entièrement dédié à la filière bois, compte actuellement cinq entreprises et occupe plusieurs centaines de personnes, en emplois directs et indirects. Il s'agit donc d'une zone importante en termes d'emplois et d'activités mais saturée actuellement; un projet d'extension de 20 hectares est en cours de concrétisation.

Il s'avère que cette zone est le centre de gravité de la filière bois salmienne; outre des nuisances sonores, olfactives et paysagères, cette filière bois génère un trafic significatif de poids lourds, des problèmes de pollution de cours d'eau.

Pour tenter de répondre aux problèmes posés, les entreprises se sont réunies dans le cadre du Club local d'Entreprises, mis sur pied par Idélux et un comité d'accompagnement du zoning a été installé réunissant les riverains, les entreprises et la Commune.

Participer au club d'entreprises serait l'occasion pour l'ADL d'établir un contact privilégié et régulier avec les entreprises présentes; cela lui permettra de mieux connaître, sur le terrain, la réalité des différents types d'activités implantées dans ce zoning, ainsi que la nature et l'importance des contraintes (pollution, trafic, sécurité...).

Dans l'éventualité où d'autres clubs d'entreprises se créeraient sur la commune, il est important que l'ADL y participe, pour ainsi renforcer les contacts avec les entreprises concernées.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Soumis le : 28/03/2013 14:57 - 444108-444115
de : NDelacollette (adlvielsalm@gmail.com)
à : Serv. Reception ADL (emploi@spw.wallonie.be)



Les données du formulaire ont été signées électroniquement

Il ne s'agit pas de créer de l'activité ni de l'emploi par cette action mais de mieux comprendre et accompagner le développement d'une activité importante du territoire et d'entrer dans une dynamique partenariale avec les entreprises, Idélux, les riverains et la Commune.

Public concerné

Les entreprises du zoning, les riverains.

Porteur du projet

Idélux.

Rôle de l'ADL

Rôle d'écoute et de promotion de l'ADL auprès des entreprises.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Participer aux réunions, suggérer des pistes d'action.

Grandes étapes de réalisation prévues

Le club d'entreprises de Burtonville est déjà en place. Dans un premier temps, il s'agit donc pour l'ADL de participer aux réunions de ce club d'entreprises. En fonction des contacts, des échanges et des besoins exprimés par les entreprises, l'ADL pourra proposer de nouvelles pistes d'actions. Dans l'éventualité où d'autres clubs d'entreprises se créent sur la commune, l'ADL proposera son soutien et sa participation aux réunions de ceux-ci.

Résultat atteint

/

Obstacles rencontrés

/

6

Action 12:Participation à l'élaboration d'un site internet communal attrayant (action remplacée par "création d'un site internet de l'ADL, référencé sur le site de la commune", en effet une personne a déjà été engagée pour dynamiser le site internet communal. Par contre, il semble intéressant de développer un site web propre à l'ADL)

2

En cours

Description du projet

Le site internet de la commune de Vielsalm était obsolète et très peu alimenté. Ainsi, la commune a engagé une personne pour le rendre plus attractif et pour présenter Vielsalm sous toutes ses facettes. Dès lors, ce projet n'a plus lieu d'être dans le plan d'actions de l'ADL. Toutefois, nous pensons qu'il est intéressant et pertinent de développer un site internet propre à l'ADL, un site qui serait référencé sur celui de la Commune. Concrètement, ce site intégrerait des informations sur les missions et le rôle de l'ADL, des informations sur la commune, le répertoire des commerçants et indépendants (action 10), les manifestations des commerçants, les actualités de la commune et de l'ADL, les appels à projets, etc.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Il s'agit par cette action de faire connaître l'ADL à un plus large public : montrer le dynamisme qui s'opère sur la commune de Vielsalm ; appuyer les porteurs de projets au niveau de leur recherche d'informations ; valoriser ce qui existe au niveau économique et commercial sur la commune.

Public concerné

Tout public, habitant ou non la commune.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

Dessiner la structure du site, créer ce site et ensuite assurer la collecte des informations et des documentations pour permettre de l'alimenter.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Commune, Association des commerçants, Syndicat d'Initiative, entreprises locales : mise à disposition des renseignements utiles.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Constitution du répertoire des commerçants et professions libérales
- Démarrage de quelques actions
- Création de l'arborescence du site web et des textes à intégrer ; choix des photos, du graphisme
- Création du site
- phase de test (avec éventuellement une enquête de satisfaction)
- Collecte des informations à relayer et mise à jour continue du contenu du site internet

Résultat atteint

L'arborescence du site et les textes à intégrer ont été créés. La construction du site est en cours.

Obstacles rencontrés

Il n'est pas toujours facile d'identifier quelles sont les informations les plus pertinentes à intégrer sur un site web.

7

Action 13: Mise en place d'un guichet "entreprises"

2

En cours

Description du projet

Les entreprises ont en général peu de contacts avec l'Administration communale et, jusqu'à présent, la Commune ne dispose pas de moyen efficace pour réaliser un tableau de bord actualisé de l'activité économique sur son territoire.

Dès lors, l'ADL développera une démarche d'accueil, d'information et d'accompagnement, susceptible de répondre aux attentes des entreprises locales et extérieures.

La création d'un "guichet d'entreprises", localisé et identifié comme tel par les entreprises, devra contribuer à résoudre en partie ce problème de méconnaissance respective.

Il proposera des informations (directes ou relayées) et/ou un accompagnement.

Le "guichet d'entreprises" centralisera au niveau local toutes les informations susceptibles d'intéresser les entreprises existantes, en matière d'aides à l'emploi, d'aides financières, de législations, de connaissances du territoire.

L'ADL pourra également relayer certaines demandes plus complexes auprès d'autres services d'information plus spécifiques, notamment l'UCM ou le Forem.

Soumis le : 28/03/2013 14:57 - 444108-444115

de : NDelacollette (adlvielsalm@gmail.com)

à : Serv. Reception ADL (emploi@spw.wallonie.be)



Les données du formulaire ont été signées électroniquement

L'ADL relaiera également toute demande relative à l'obtention de permis d'urbanisme, de permis d'environnement ou de permis unique, au service Urbanisme et Environnement de l'Administration communale.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est d'aider les entreprises salmiennes à se stabiliser et à se développer. Dès lors, cela stimulera l'activité économique et indirectement, cela permettra de créer des emplois.

Public concerné

Toutes les entreprises salmiennes.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

Centraliser toutes les informations nécessaires au développement d'une entreprise et les rendre accessibles à tous.
Assurer la permanence du guichet d'entreprises.
Servir de relais entre les entrepreneurs et les services d'animation économique.
Etre l'interlocuteur privilégié des entreprises au niveau de la commune et relayer les différentes demandes auprès des autres services compétents de l'Administration communale.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

L'Administration communale, la Maison de l'Emploi, le Forem-Conseil, la Chambre de commerce et d'industrie du Luxembourg belge, le comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, Idelux, l'UCM...: rôle d'appui pour répondre aux questions des entreprises locales.

Grandes étapes de réalisation prévues

Dès la mise en place de l'ADL, les agents prendront les contacts avec les partenaires susmentionnés. Ils collecteront en outre un maximum d'informations susceptibles d'être utiles aux entreprises, par exemple sur la création d'entreprises, les aides financières, etc.

Résultat atteint

Les contacts avec les partenaires et la collecte d'informations sont en cours.

Obstacles rencontrés

/

4.2.1.1.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Soutenir et dynamiser le tissu commercial local	En cours
2	Favoriser le dialogue et les échanges entre les entreprises locales et avec le secteur public	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 4: Dynamisation du marché hebdomadaire et mise en valeur des produits locaux	1	Prévue mais non entamée
2	Action 5: Mise en place de formations en néerlandais à l'usage spécifique des commerçants	1	Prévue mais non entamée
3	Action 6: Installation d'un affichage électronique des activités proposées sur la commune	1	Supprimée

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée?

Cette action est prise en charge par le Syndicat d'Initiatives et la Maison du Tourisme. Cependant, l'ADL, en collaboration avec ces deux acteurs, prendra part à la gestion des informations.

4	Action 7: Création d'un "package commercial" à remettre aux nouveaux habitants (renommée "création d'une valisette de présentation de la commune à remettre aux nouveaux habitants" et devient une action à long terme, car ce projet ne semble pas prioritaire).	1	Reportée
---	---	---	----------

Description du projet

Il s'agit de créer un ensemble de documents de présentation de la commune, parmi lesquels seraient incluses des informations sur les commerces et entreprises locaux. Ainsi, les nouveaux habitants découvriront le tissu économique local. Cette valisette pourrait également inclure des bons, des échantillons... Afin d'inciter les habitants à se rendre dans les commerces locaux et à travailler avec des entreprises locales.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif principal est d'augmenter la visibilité des commerces et entreprises de la commune et de favoriser ainsi l'activité économique au sein de la commune.

Public concerné

Principalement les nouveaux habitants de la commune.

Porteur du projet

L'ADL et la Commune.

Rôle de l'ADL

Le rôle de l'ADL sera de contacter les entreprises et commerces afin de leur proposer de participer à ce projet et de leur présenter son intérêt en termes de retombées économiques. L'ADL conceptualisera ensuite la valisette (sa présentation, ce qui peut y être inclus...).

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les commerces et entreprises fourniront des informations et éventuellement des échantillons et/ou bons de promotion à inclure dans la valisette.
La CLDR pourra éventuellement être associée au projet, en développant un groupe de réflexion sur le contenu de la valisette.
La Commune se chargera de la distribution.

Grandes étapes de réalisation prévues

- contact avec les entreprises et présentation du projet
- collecte des informations
- conceptualisation de la valisette
- réalisation
- distribution par la Commune

Résultat atteint

/

Obstacles rencontrés

/

5	Action 14: Organisation de petits déjeuners d'entreprises	2	Prévue mais non entamée
6	Action 15: Organisation d'une journée "Découverte Entreprises" (remplacée par "participation à des journées découvertes entreprises" car il existe en effet déjà plusieurs évènements de ce type. Le rôle de l'ADL sera de les promouvoir sur la commune et d'accompagner les entreprises locales dans leur organisation)	2	Prévue mais non entamée
7	Action 16: Mise en réseau des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle et des opérateurs économiques (Remplacée par « participation au réseau des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle et des opérateurs économiques » : La mise en réseau est déjà prise en charge par la plateforme du Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, ainsi que par la Maison de l'Emploi. Il est néanmoins intéressant que l'ADL participe à ce réseau afin d'être au courant des actions de ces différents opérateurs et de pouvoir soutenir ou participer à certains projets créateurs d'emplois).	2	En cours

Description du projet

Le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation de la Province de Luxembourg a créé une plateforme, sur la commune de Vielsalm, qui rassemble les opérateurs de l'insertion socio-professionnelle. Grâce aux liens créés dans le cadre de cette plateforme, il existe déjà un réseau qui lie ces opérateurs aux opérateurs économiques, notamment via la Maison de l'Emploi.

Il est important que l'ADL participe à cette plateforme afin d'une part de connaître l'actualité des différents partenaires et d'autre part de pouvoir participer à, voire initier, de nouveaux projets relatifs à l'emploi avec ces partenaires. En effet, ce type de plateforme permet de créer des synergies et permet à de nouvelles idées de projets d'émerger.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La participation à un réseau de ce type ne débouchera pas directement sur une dynamisation économique ou sur une création d'emploi. Elle est néanmoins le tremplin vers de nouveaux projets et de nouvelles collaborations dans le cadre de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Public concerné

Dans un premier temps, la plateforme permet à l'ADL de rencontrer et d'échanger avec les opérateurs de l'insertion socio-professionnelle (par exemple, le CPAS, la Maison de l'Emploi, différentes Associations d'insertion ou d'économie sociale...). Dans un deuxième temps, si de nouveaux projets émergent, ils seront à destination des publics avec lesquels travaillent ces partenaires (par exemple les personnes moins valides ou éloignées de l'emploi).

Porteur du projet

Le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation gère le réseau.

Rôle de l'ADL

L'ADL a un rôle de participation, d'échange avec les différents opérateurs. Elle peut également accompagner la concrétisation de certains de leurs projets.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Participation à la plateforme ; échange d'idées, d'expérience, réflexion sur des projets potentiels communs.

Grandes étapes de réalisation prévues

L'ADL a participé, pour la première fois, à une réunion de la CSEF le jeudi 20 décembre 2012 et a présenté son rôle, ses missions et ses projets aux autres partenaires. L'ADL participe depuis cette date à toutes les réunions du CSEF.

Résultat atteint

Premières prises de contact.

Obstacles rencontrés

/

4.2.1.1.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	(Re)lancer et soutenir les réseaux d'entreprises locaux	En cours
2	Favoriser le dialogue et les échanges entre les entreprises locales et avec le secteur public	En cours

Actions :



N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 8:Redynamisation de la rue Général Jacques (attention: cette action est à fusionner avec la suivante pour en devenir une seule intitulée "Redynamisation du centre de Vielsalm")	1	En cours

Description du projet

D'une part, de nombreux commerçants indépendants sont installés dans le centre de Vielsalm. Ceux-ci n'appartiennent pas à un réseau de type "enseigne" et souffrent parfois de leur isolement. En outre, le centre de Vielsalm se caractérise par un étalement et un morcellement du linéaire commercial. Plusieurs commerçants arrivent en fin de carrière et leurs commerces ne sont pas repris, ce qui multiplie les cellules vides dans certaines rues du centre. Petit à petit, le centre perd ainsi de son dynamisme et, par conséquent, de son attractivité.

D'autre part, bien que Vielsalm se place parmi les communes les plus touristiques de Wallonie lorsque l'on prend en compte le nombre de nuitées, le tourisme n'a que peu de retombées sur le commerce local. Dynamiser le centre de Vielsalm et le rendre plus attractif aux yeux des touristes permettrait de remédier à cette situation.

L'objectif de ce projet est donc de mettre en place une série d'actions qui permettront d'animer le centre, de le rendre plus attractif. Dans un premier temps, il s'agira d'actions ponctuelles lors de moments-clés de l'année (période des fêtes, etc.). Ensuite, des projets à plus long terme seront développés en collaboration avec la Commune, le Syndicat d'Initiative et les commerçants.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La dynamisation et une attractivité accrues du centre de Vielsalm permettront d'y attirer davantage de gens et seront par conséquent bénéfiques aux commerces locaux. De plus, de nouveaux commerçants et indépendants seront plus susceptibles de s'installer dans un centre-ville animé et dynamique. Enfin, ces nouveaux indépendants auront plus de chances de voir leur projet aboutir dans un lieu attractif et dynamique. Ce projet permettra donc à la fois de créer un dynamisme économique, mais aussi de créer et maintenir des emplois d'indépendants dans le centre de Vielsalm.

Public concerné

Les commerçants, les habitants de la commune et les touristes.

Porteur du projet

L'ADL et le Syndicat d'Initiative.

Rôle de l'ADL

L'ADL aura principalement un rôle de coordination des différents partenaires. Elle centralisera les différentes informations et chapeautera la mise en place des différentes activités et/ou actions.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Le syndicat d'Initiative proposera différentes actions et animations et prendra en charge certains aspects de l'organisation de celles-ci.

La Commune interviendra plutôt sur l'aspect technique et au niveau des infrastructures : ainsi, elle mettra à disposition des ouvriers et du matériel lors de l'organisation de certains événements.

Les commerçants prendront une part active dans l'organisation de ces événements. Ils proposeront des concours, des décorations communes, des actions promotionnelles...

La bibliothèque et Convention-culture seront associées au projet afin de développer des animations culturelles et artistiques dans le centre de Vielsalm.

Les confréries et associations folkloriques seront également sollicitées afin de faire vivre le centre-ville. Celles-ci pourront proposer des animations lors de certains évènements.

La Maison du Tourisme, enfin, prendra en charge la promotion de certaines actions auprès des touristes.

Grandes étapes de réalisation prévues

Dans un premier temps, des réunions avec les différents partenaires seront organisées afin de développer des projets d'animations et d'évènements précis.

Ceux-ci seront développés lors de moments-clés de l'année (fêtes de fin d'année, braderies estivales, etc.).

A plus long terme, une réflexion de fond sera engagée en collaboration avec les différents partenaires afin d'identifier des actions et projets à plus long terme.

Résultat atteint

Actuellement, une première réunion a eu lieu. Celle-ci rassemblait des représentants de la Commune, de l'ADL, du Syndicat d'Initiative, de la Maison du Tourisme, des commerçants, du Comité des fêtes de Vielsalm, du Comité de la patinoire (qui propose déjà une action d'envergure durant la période du carnaval) et d'une confrérie folklorique. Il a été décidé de mettre en place un premier projet de dynamisation du centre durant les fêtes de fin d'année. Une deuxième réunion aura pour objectif l'évaluation de la faisabilité des idées proposées lors de cette première réunion en fonction des renseignements pris par chacun (coût, possibilités techniques, intérêt... de ces idées).

Obstacles rencontrés

/

2

Action 9:Redynamisation du quartier de la gare (attention :cfr à la remarque de l'action précédente)

1

En cours

Description du projet

voir action précédente.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

voir action précédente.

Public concerné

voir action précédente.

Porteur du projet

voir action précédente.

Rôle de l'ADL

voir action précédente.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

voir action précédente.

Grandes étapes de réalisation prévues

voir action précédente.

Résultat atteint

Soumis le : 28/03/2013 14:57 - 444108-444115
de : NDelacollette (adlvielsalm@gmail.com)
à : Serv. Reception ADL (emploi@spw.wallonie.be)



Les données du formulaire ont été signées électroniquement

voir action précédente.

Obstacles rencontrés

voir action précédente.

3	Action 17:Création d'une charte intégrant le développement durable dans la gestion des entreprises	2	Prévue mais non entamée
4	Action 18:Etude et mise en oeuvre d'un plan global d'intégration phonique et visuelle afin de créer une ceinture verte autour du zoning industriel de Burtonville	2	Prévue mais non entamée

4.2.1.2. Priorité 2

2 Améliorer l'environnement entrepreneurial

4.2.1.2.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Attirer de nouvelles activités sur la commune	En cours
2	Améliorer les services à l'attention des travailleurs dans la commune	En cours
3	Soutenir et développer l'économie sociale	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 19: Mise en place d'un guichet d'information à destination des porteurs de projet	1	En cours

Description du projet

La stimulation à la création d'activités est une nécessité; il s'agit d'encourager la population, les demandeurs d'emploi, les étudiants à sauter le pas et à créer leur propre activité.
L'ADL s'attèlera donc à sensibiliser à la création d'activités, à identifier les potentiels locaux et à apporter les premières informations aux porteurs de projets. En tant que structure locale, son rôle sera d'accueillir les porteurs de projet, de cibler leurs besoins, de leur fournir l'information de base et de les orienter vers les bons interlocuteurs afin de leur éviter la multiplication des démarches.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est de créer un climat favorable à l'entrepreneuriat, de détecter et identifier les porteurs de projets, de les aider à passer du stade "idée" à celui de "concrétisation". Il s'agit d'encourager à créer son propre emploi tout en optimisant les chances de succès.

Public concerné

Les demandeurs d'emplois et les personnes désireuses de se lancer comme indépendant.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

L'ADL accueille les porteurs de projet, elle fait le lien et sollicite l'intervention des spécialistes afin d'aider plus spécifiquement les candidats. Elle les accompagne tout au long du processus jusqu'à la concrétisation du projet et les suit encore selon leurs souhaits.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Maison de l'emploi, l'ALE et le CPAS diffusent l'information auprès des demandeurs d'emploi.
Créa-Job et Challenge conseillent et forment les porteurs de projet jusqu'au démarrage de leur activité.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Collecte continue des informations nécessaires (les éventuels partenaires, les aides et les subsides, les appels à projets...)
- Permanence, tout au long de l'année, pour accueillir les porteurs de projet.

Résultat atteint

Depuis le début, l'ADL se constitue peu à peu une banque de données reprenant des informations sur les partenaires et interlocuteurs potentiels, sur les aides et subsides à la création d'activité. Les agents ont en outre rencontré des partenaires tels que la Maison de l'Emploi ou l'IFAPME afin d'envisager les collaborations et complémentarités possibles.
L'ADL a déjà été sollicitée par des porteurs de projets et les a informés et dirigés vers les sources d'information adéquates.

Obstacles rencontrés

/

2

Action 20:Organisation de séances d'information pour devenir indépendant

1

En cours

Description du projet

Le principe est de réunir les demandeurs d'emploi et les personnes désireuses de se lancer comme indépendant lors de séances d'information afin de susciter chez eux l'envie de créer eux-mêmes leur propre emploi et ainsi de les guider dans la mise sur pied de leur projet.
Par ce biais, l'ADL souhaite renseigner les candidats potentiels sur le panel des aides au développement existantes (accès au micro-crédit, garanties d'emprunt, couveuses...). Ces séances d'information seront l'occasion de détecter les indépendants en devenir, de les rassurer et de les soutenir en les inscrivant dans un cercle de confiance.

Proche du tissu local, l'ADL se positionne donc comme l'interlocuteur de première ligne pour les « créateurs d'emploi » et les guide vers les organismes de conseil existants et peu connus sur le terrain (Challenge, Créa-Job, l'institut de promotion sociale...). Par la suite, l'ADL restera à la disposition des candidats pour les accompagner lors des différentes étapes jusqu'au lancement de leur activité. Ces séances d'information peuvent s'organiser soit en matinée avec une formule « petit-déjeuner », soit en début de soirée avec une formule « cocktail dinatoire » afin de créer un climat convivial.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est de détecter et de soutenir les porteurs d'un projet susceptible d'être concrétisé localement et ainsi de stimuler l'autocréation d'emplois.

Public concerné

Les demandeurs d'emploi et les personnes désireuses de se lancer comme indépendant.

Porteur du projet

l'ADL.

Rôle de l'ADL

L'ADL assure l'organisation et la promotion des séances d'information. Elle sollicite l'intervention de spécialistes afin d'enrichir les débats. Par ce biais, elle remplit son rôle d'aide aux porteurs de projet en initiant la démarche et en encadrant les candidats.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Maison de l'emploi, l'ALE et le CPAS diffusent l'information auprès des demandeurs d'emploi.
Les banques de la localité informent les porteurs de projet potentiels sur le panel des outils financiers pouvant être mis à leur disposition.
Créa-Job et Challenge conseillent et forment les porteurs de projet jusqu'au démarrage de leur activité.

Grandes étapes de réalisation prévues

- collecte d'informations sur les aides aux porteurs de projets
- rencontre des partenaires potentiels et des structures vers lesquelles rediriger les porteurs de projets (Maison de l'Emploi, IFAPME, Challenge, Créajob, etc.)
- organisation des séances d'information.

En fonction de leur succès, ces séances pourront être organisées une ou deux fois l'année, ou sur demande.

Résultat atteint

Les agents de l'ADL collectent actuellement les informations sur les aides aux porteurs de projets et rencontrent les partenaires (Maison de l'Emploi, IFAPME...). Une première séance d'information sera organisée dans le courant de l'année.

Obstacles rencontrés

/

3

Action 21: Etablissement d'un cadastre des "terrains" économique et des cellules commerciales vides (devient

Soumis le : 28/03/2013 14:57 - 444108-444115
de : NDelacollette (adlvielsalm@gmail.com)
à : Serv. Reception ADL (emploi@spw.wallonie.be)

1

Reportée



Les données du formulaire ont été signées électroniquement

une action à moyen terme car le temps nécessaire à la mise sur pied de cette action ne lui permet pas de rester une action à court terme)

Description du projet

Afin d'apprécier l'offre de l'entité et de répondre le plus adéquatement possible aux demandes d'implantation commerciale et d'autres activités économiques (professions libérales, bureaux...), il convient de cerner le plus clairement possible l'occupation des cellules dédiées à ces activités. En outre, les cellules vides ou dents creuses dans le linéaire commercial du centre de Vielsalm constituent une menace importante pour l'attractivité commerciale d'un « centre-ville ».

Un répertoire exhaustif des surfaces non occupées et de leurs caractéristiques (superficie, etc.) permettra de répondre de manière proactive à toutes nouvelles demandes d'implantation. De plus, le relevé des surfaces vides sera agrémenté d'une couche cartographique permettant une meilleure visualisation des lieux.

Pour toutes les cellules et terrains, il s'agira de collecter les données utiles, à savoir la superficie, l'aménagement, le coût, les contacts, des photos...

Ensuite, une fois le répertoire constitué, il s'agira de le mettre à jour en assurant une veille des arrivées et départ d'entreprises au niveau communal.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Lutter contre les cellules vides et répondre de manière adéquate aux demandes d'implantation favorisent de facto l'activité économique.

Toute nouvelle implantation est susceptible de générer de l'emploi sur le territoire communal.

Public concerné

Les indépendants à la recherche d'une implantation.

Porteur du projet

l'ADL.

Rôle de l'ADL

L'ADL constitue un répertoire des cellules vides (emplacement, superficie, aménagement, coût, contact, photos...) et en assure la mise à jour continue.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Le service urbanisme de la commune : conseiller les indépendants dans l'aménagement des cellules vides.

Idélux et l'UCM : informer l'ADL sur ses terrains et surfaces disponibles.

Les privés : communiquer toutes les informations nécessaires concernant leurs cellules vides.

Les notaires et agences immobilières locaux : informer l'ADL régulièrement sur les surfaces commerciales vides.

Grandes étapes de réalisation prévues

Il s'agit tout d'abord de constituer le répertoire, avec tous les renseignements utiles et nécessaires.

Ensuite, il s'agira d'une action continue de mise à jour et de suivi.

Résultat atteint

Soumis le : 28/03/2013 14:57 - 444108-444115
de : NDelacollette (adlvielsalm@gmail.com)
à : Serv. Reception ADL (emploi@spw.wallonie.be)



Les données du formulaire ont été
signées électroniquement

/

Obstacles rencontrés

/

4

Action 22: Mise en oeuvre de la zone d'activités économiques d'Hébronval (devient "épauler la mise en oeuvre de la zone d'activités économiques d'Hébronval" et passe à moyen terme, car le temps nécessaire à la mise sur pied de cette action ne lui permet pas de rester une action à court terme)

1

Reportée

Description du projet

Au Plan de Secteur, la commune de Vielsalm compte trois zones d'activités économiques ; une de plus de 50 hectares à Burtonville, une autre à Hébronval, sur une superficie de 5 hectares et une troisième à Rencheux, sur l'ancienne caserne militaire. L'espace situé à Hébronval se développe et accueille actuellement cinq entreprises, dont deux qui se sont installées récemment. Les entrepreneurs ont rencontré des difficultés importantes pour y construire leur hall. Une vision d'ensemble du site et de ses potentialités permettrait plus aisément d'accueillir d'autres TPE-PME sur la zone. Il s'agirait également de valoriser un maximum de parcelles. L'intercommunale Idélux n'envisage pas d'aménager ce site, argumentant le coût des investissements à y réaliser. Idelux travaille sur d'autres projets :

- La zone d'activité économique thématique de Burtonville, actuellement complète, fait l'objet d'un PCAD portant sur son extension.
- La zone existante à Rencheux est saturée. Cet espace fait également l'objet d'une demande de révision de son PCAD.

Ces solutions offriront de nouvelles possibilités aux petites entreprises salmiennes pour étendre leurs activités ou à d'autres sociétés désireuses de s'implanter sur la commune. Cependant, il semble évident au vu des demandes et du développement du tissu économique de notre localité que ces emplacements complémentaires ne seront pas suffisants. C'est pourquoi le dossier du site d'Hébronval devrait pouvoir être mis en œuvre. Le projet vise à acquérir l'ensemble des parcelles situées dans la zone d'activité économique à l'exception de celles déjà occupées. Les parcelles pourraient ensuite être divisées en plusieurs emplacements. Il resterait à trouver les moyens financiers pour aménager la zone (voiries, éclairage, eau, électricité, égouts...). Le projet veillera à intégrer l'espace économique dans son environnement.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

En terme d'activité économique, cette action ne pourra être que bénéfique car elle permettra à des entreprises salmiennes, à l'étroit actuellement, de se développer et également à de nouvelles entreprises de s'installer sur le territoire. Si des entreprises se développent, cela permettra de créer de nouveaux emplois.

Public concerné

Les entreprises désireuses de trouver un terrain pour se développer et les entreprises déjà présentes sur la zone.

Porteur du projet

La Commune.

Rôle de l'ADL

Soumis le : 28/03/2013 14:57 - 444108-444115
de : NDelacollette (adlvielsalm@gmail.com)
à : Serv. Reception ADL (emploi@spw.wallonie.be)



Les données du formulaire ont été signées électroniquement

Aider la commune dans ses démarches.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Idélux : soutien dans les démarches

Les propriétaires des terrains : accepter de participer au projet et de valoriser leur terrain

La CLDR (projet inscrit dans le PCDR) : commission d'avis

Grandes étapes de réalisation prévues

Contacts avec les propriétaires

Acquisition des terrains

Equiperment de la zone

Valorisation auprès des entreprises

Résultat atteint

/

Obstacles rencontrés

/

5	Action 29:Création d'un annuaire des structures d'aide aux demandeurs d'emploi	2	Supprimée
---	--	---	-----------

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée?

Cette action est déjà menée par la Maison de l'Emploi et le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation.

6	Action 33:Mise sur pied d'un restaurant social	3	Supprimée
---	--	---	-----------

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée?

Cette action est supprimée car elle a déjà été réalisée par une ASBL de la commune (les Hautes Ardennes), active dans l'économie sociale.

7	Action 34:Création d'une plateforme de l'économie sociale (action qui passe à moyen terme,il s'agit de rassembler les opérateurs et entreprises d'économie sociale de la commune. Cette mise en réseau demandera du temps)	3	Reportée
---	--	---	----------

Description du projet

A Vielsalm, il existe plusieurs structures et entreprises d'économie sociale. Cependant, celles-ci fonctionnent de manière assez indépendante les unes des autres. Ce projet permettrait de mettre ces structures et entreprises en réseau et de créer une sorte de "vitrine" de l'économie sociale sur la commune. Cette mise en réseau pourrait déboucher par la suite sur de nouveaux projets (par exemple de la mutualisation de services ou encore une promotion plus efficace). Ce projet pourrait également renforcer le lien entre économie sociale et économie marchande.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif de cette action est double : il vise d'une part une meilleure visibilité des entreprises d'économie sociale de la commune et d'autre part une meilleure intégration de l'économie sociale dans l'économie marchande.

Public concerné

Les entreprises d'économie sociale de la commune, leurs travailleurs et bénéficiaires.

Porteur du projet

L'ADL ou les entreprises d'économie sociale elles-mêmes, à déterminer.

Rôle de l'ADL

Dans un premier temps, l'ADL sera le lien entre les entreprises d'économie sociale. Elle organisera des réunions et mènera la réflexion sur la manière de définir et d'organiser ce réseau.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Il sera nécessaire d'avoir une implication active de la part des structures et entreprises d'économie sociale. Celles-ci participeront aux réunions et travailleront avec l'ADL à la création d'un réseau. La Commune ainsi que la Province seront des partenaires tout au long de ce projet.

Grandes étapes de réalisation prévues

- contacts avec les entreprises d'économie sociale
- organisation de réunions
- mise en place d'un réseau
- création d'une "vitrine" de l'économie sociale (aspects pratiques à déterminer)

Résultat atteint

/

Obstacles rencontrés

/

4.2.1.2.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Attirer de nouvelles activités sur la commune	En cours
2	Améliorer les services à l'attention des travailleurs dans la commune	En cours
3	Soutenir et développer l'économie sociale	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1		1	Prévue mais non entamée

	Action 23:Revitalisation du site des Hautes Ardennes à Cahay (proposition d'une réaffectation)		
2	Action 24:Contribution à l'élaboration d'un schéma de structure en partenariat avec le Service de l'Urbanisme et de l'Environnement	1	Prévue mais non entamée
3	Action 25:Soutien aux habitants et entreprises à prendre part et à investir dans des projets d'énergie verte (centrale hydroélectrique, centrale de cogénération, éoliennes citoyennes...) (devient une action à long terme)	1	Reportée
4	Action 30:Mise en place d'une plate-forme de covoiturage (devient une action à court terme, elle est actuellement en cours et devrait être terminée avant la fin 2013)	2	En cours

Description du projet

Vielsalm est une commune relativement enclavée et mal desservie par les transports en commun. Les déplacements peuvent donc constituer un problème important pour les travailleurs, notamment pour ceux issus de publics fragilisés, comme c'est souvent le cas dans le secteur de l'économie sociale. A l'origine, ce projet avait pour objectif de développer une plateforme de covoiturage principalement destinée aux travailleurs de l'économie sociale. Une première version d'un site internet a été développée à cet effet par l'ASBL les Hautes Ardennes avec le soutien de la Province de Luxembourg. Cependant, un projet de ce type a d'autant plus de chances de fonctionner qu'un grand nombre de personnes y participent. Il a donc été décidé d'ouvrir la plateforme de covoiturage à tous les travailleurs se déplaçant de ou vers la région de Vielsalm. Pour ce faire, il est nécessaire d'évaluer l'intérêt des travailleurs pour ce type d'outil et d'apporter un certain nombre de modifications au projet initialement pensé par l'ASBL les Hautes Ardennes.

L'objectif prioritaire de ce projet est donc de faciliter l'accessibilité sur le lieu de travail. En favorisant le covoiturage au sein de la région, les personnes n'ayant pas de permis de conduire, n'ayant pas de véhicule ni accès aux transports en commun peuvent se rendre plus aisément sur le lieu de travail.

Les différents partenaires réunis autour de ce projet espèrent ainsi activer la solidarité.

Ils souhaitent aussi sensibiliser les travailleurs à une gestion plus responsable de l'impact écologique lié à l'utilisation des voitures.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif prioritaire est de faciliter l'accès sur le lieu de travail. Ce type d'initiative peut également aider des travailleurs issus de publics fragilisés à s'insérer dans le monde professionnel ou à poursuivre une activité professionnelle malgré les difficultés liées aux déplacements.

Public concerné

Tous les travailleurs se déplaçant à partir de et vers Vielsalm et ses environs.

Porteur du projet

L'ASBL les Hautes Ardennes.

Rôle de l'ADL

Soumis le : 28/03/2013 14:57 - 444108-444115
de : NDelacollette (adlvielsalm@gmail.com)
à : Serv. Reception ADL (emploi@spw.wallonie.be)



Les données du formulaire ont été signées électroniquement

L'ADL joue dans un premier temps le rôle d'un relais entre l'ASBL les Hautes Ardennes, la Commune et les entreprises et institutions locales. Sur base de ses contacts avec les entreprises et institutions, elle développe une réflexion et des propositions quant aux modifications à apporter à la plateforme pour la rendre accessible au plus grand nombre. Elle sensibilise et informe les entreprises à propos du projet.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

L'ASBL les Hautes Ardennes porte le projet, développe la page web et l'héberge sur son site. La Commune relaie l'information aux habitants via ses canaux de communication habituels. La Province finance la réalisation technique du site web. Les entreprises relaient l'information auprès de leur personnel et font la promotion de l'outil.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Elaboration du cahier des charges avec le concepteur du site
- Réalisation technique d'une première version du projet
- Réalisation d'une plaquette d'information
- Rencontre avec les entreprises et institutions pour évaluer l'intérêt pour le projet et identifier les modifications à apporter à la plateforme
- Projet de modification et évaluation du coût
- Modification et finalisation du site web
- Information et promotion

Résultat atteint

Une première version du site existe et des rencontres entre l'ADL et plusieurs entreprises et institutions ont eu lieu. Une première version de la plaquette d'information a été conçue. Les modifications à apporter au site web viennent d'être identifiées.

Obstacles rencontrés

Les différents types de régime-horaire des entreprises compliquent la mise sur pied d'une plateforme accessible à tous. Le coût constitue également un frein aux adaptations possibles du site web.

5	Action 31: Mise en place d'une plateforme afin de développer l'offre de stages aux jeunes de la commune	2	Prévue mais non entamée
6	Action 35: Création d'un jardin social en partenariat avec le CPAS (renommée "participation à la création d'un jardin social en partenariat avec le CPAS, l'ASBL les Hautes Ardennes et Vivalia")	3	Prévue mais non entamée

4.2.1.2.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Attirer de nouvelles activités sur la commune	En cours

2	Améliorer les services à l'attention des travailleurs dans la commune	En cours
3	Soutenir et développer l'économie sociale	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 26:Création d'un atelier rural	1	Prévue mais non entamée
2	Action 27:Participation à l'assainissement des SAED	1	Supprimée

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée?

Action déjà réalisée par la Commune.

3	Action 28:Mise en place d'une politique d'attrait pour les entreprises et centres de recherche du domaine des énergies vertes	1	Prévue mais non entamée
4	Action 32:Etude de faisabilité pour la création d'une crèche d'entreprises sur le zoning de Burtonville	2	Prévue mais non entamée
5	Action 36:Création d'une EFT	3	Prévue mais non entamée

4.2.1.3. Priorité 3

3 Soutenir et développer le potentiel touristique de l'entité

4.2.1.3.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Valoriser le potentiel existant	En cours
2	Développer de nouveaux produits touristiques	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 37:Développement des relations et des échanges de savoir et de savoir-faire avec d'autres communes ou associations valorisant "la pierre" (remplacée par "réhabilitation et valorisation du	1	En cours

patrimoine local relatif à la pierre": il semble plus pertinent de valoriser dans un premier temps le patrimoine propre à la commune et de développer des projets économiques autour de ce patrimoine)

Description du projet

L'extraction et l'exploitation de la pierre ont été des activités importantes à Vielsalm et conservent un potentiel à ne pas négliger. La pierre est souvent le matériau principal du patrimoine bâti de la commune. Parmi celui-ci, les murs en pierre sèche témoignent de la vie rurale et d'anciennes pratiques agricoles ardennaises. Ce petit patrimoine local présente un intérêt tant au niveau de l'histoire locale, qu'au niveau culturel et touristique.

Malheureusement, nombre de ces murs sont en mauvais état. Les savoir-faire nécessaires à l'entretien et à la restauration de ces édifices se sont perdus. Pourtant, il y a là un potentiel important à valoriser. D'une part, ce type de petit patrimoine peut participer à la valorisation touristique d'une région. D'autre part, la réfection de ces murs peut également s'inscrire dans des projets de tourisme alternatif, tels que la participation à des chantiers collectifs ainsi que dans des ateliers d'apprentissage de techniques de construction respectueuses de l'environnement.

Enfin, l'organisation de formations sur les techniques de construction, la réfection et l'entretien de ce type de murs permettraient aux participants d'acquérir des compétences à valoriser ensuite sur le marché du travail.

Après qu'un premier inventaire de ces constructions aura été réalisé, une formation à la construction et à la réhabilitation des murs en pierre sèche sera organisée.

En contrepartie de cette formation, les participants s'engageront à assurer l'accompagnement de chantiers de réfection organisés dans le cadre d'un tourisme alternatif, de type compagnonnage. L'ADL proposera également une formation destinée aux entreprises de la commune afin de développer ce savoir-faire.

Enfin, lorsqu'un certain nombre de murs auront été rénovés, un parcours touristique sera créé en collaboration avec la Maison du Tourisme. Celle-ci se chargera de sa promotion. Parallèlement, l'ADL développera une action de sensibilisation auprès des propriétaires privés de murs afin de les inciter à rénover ceux-ci.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce projet a quatre objectifs principaux :

Il permettra tout d'abord de développer des compétences "oubliées" dans la région qui constitueront un atout de plus pour les ouvriers, indépendants et entreprises locales. Les chantiers touristiques auront ensuite des retombées économiques directes puisque la participation à ceux-ci sera payante.

La valorisation de ce patrimoine et la création d'un parcours touristique aura un impact positif au niveau du tourisme, qui constitue une ressource économique très importante pour la commune de Vielsalm.

Enfin, l'action de sensibilisation auprès des propriétaires (avec une information sur les subsides à la restauration) permettra de mettre sur pied de nouveaux chantiers et donc de développer de l'activité économique.

Public concerné

La formation concernera tant les professionnels et futurs professionnels de la construction que les non-professionnels (avec toutefois certaines bases techniques) désireux de développer de nouvelles compétences.

La valorisation et le parcours s'adresseront principalement aux touristes.

Porteur du projet

L'ADL et la Maison du Tourisme.

Rôle de l'ADL

L'ADL organise la formation et, si nécessaire, sélectionne les participants. Elle travaillera ensuite à la mise sur pied des chantiers touristiques et collaborera à la création d'un parcours touristique. Elle prendra également en charge l'information et la sensibilisation des propriétaires.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La CLDR se charge du travail d'inventaire.

Un organisme de formation à déterminer (IFAPME, FOREM...) prendra en charge les formations.

La Maison du Tourisme se chargera de tout l'aspect promotionnel et de la création d'un itinéraire touristique.

Grandes étapes de réalisation prévues

La première étape de ce projet consiste à répertorier les murs en pierre sèche de la commune. C'est un travail dont se charge déjà la CLDR. Les murs recensés seront également caractérisés (dimension, type de pierres...) et cartographiés. Ce travail pourra continuellement être enrichi par de nouvelles informations.

Ensuite, une formation à la construction et à la réhabilitation des murs en pierre sèche sera organisée. En contrepartie de cette formation, les participants s'engageront à assurer l'accompagnement de chantiers de réfection organisés dans le cadre d'un tourisme alternatif, de type compagnonnage. Après cette première formation, l'ADL mettra sur pied une formation destinée aux entreprises et professionnels.

Enfin, lorsqu'un certain nombre de murs auront été rénovés, un parcours touristique sera créé en collaboration avec la Maison du Tourisme. Celle-ci se chargera ensuite de sa promotion et mettra en place des actions de valorisation. Parallèlement, l'ADL réalisera l'action de sensibilisation auprès des propriétaires privés.

Résultat atteint

L'inventaire des murs par la CLDR est en cours.

Des contacts avec d'autres communes ayant mis sur pied ce type de formation (Houffalize) ont été pris, ainsi qu'avec des organismes de formation.

Une formation, qui aura lieu fin mai, est en cours de préparation. Les inscriptions à celle-ci sont déjà complètes.

Un projet a été rentré à la Province de Luxembourg dans le cadre d'un appel à projets "Tourisme et innovation" afin d'obtenir un subside destiné à la valorisation touristique et à la sensibilisation.

Obstacles rencontrés

/

2

Action 43: Etude marketing sur les besoins des touristes et développement d'une identité touristique de la commune

2

En cours

Description du projet

Suite au comité de pilotage et à la concertation des acteurs du réseau Marguerite, il ressort d'une part que les opérateurs touristiques ignorent les réels besoins des touristes salmiens et d'autre part que Vielsalm manque d'une image cohérente et porteuse au niveau touristique.

Il s'agit dès lors de réaliser dans un premier temps une étude marketing auprès des touristes pour d'une part saisir les besoins satisfaits et non satisfaits et de là dégager des pistes d'actions pour y remédier. D'autre part et partant de cette étude, il s'agit de dégager une image porteuse touristiquement pour le territoire, et ainsi élaborer une véritable stratégie de destination touristique.

La finalité de ce développement touristique est de faire de l'offre touristique salmienne une offre économiquement porteuse et donc d'élaborer une stratégie collective visant à structurer l'offre touristique locale, à proposer des packages de produits touristiques ou des formules à la carte, de coordonner et de professionnaliser la promotion touristique à l'échelle de la commune.

Il s'agit d'une véritable stratégie de marketing basée sur les partenariats et les économies d'échelle et qui doit permettre de créer de nouveaux produits attractifs et cibler de nouveaux clients.

La définition d'une stratégie va permettre de faire de Vielsalm une destination touristique d'excellence, permettant à de petits opérateurs d'être présents ou représentés à un plus haut niveau de concertation et de promotion.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Dans un premier temps, l'étude marketing ne créera ni activité économique ni emploi mais sur le long terme, l'objectif est de créer de nouvelles activités touristiques et donc de l'emploi.

Public concerné

L'étude marketing va concerner les touristes salmiens ainsi que les opérateurs touristiques (notamment le syndicat d'initiative, la maison du tourisme, le secteur HORECA, les chambres d'hôte et les gîtes, les villages de vacances, les musées...)

Porteur du projet

L'ADL portera le projet au départ, mais l'objectif est de faire en sorte que cette approche stratégique et territoriale du développement touristique soit partagée. L'enjeu est de convaincre tous les acteurs locaux de la pertinence et même de la nécessité d'une telle démarche, afin qu'ils la portent chacun individuellement, dans une logique de réseau et de partage d'informations. Il s'agit notamment d'un enjeu culturel visant à faire comprendre à certains acteurs économiques qu'une telle démarche stimule positivement la concurrence et ne représente pas une menace pour eux.

Rôle de l'ADL

L'ADL lancera un appel d'offre pour désigner l'organisme chargé de l'étude marketing ; elle sera l'interlocuteur de celui-ci. Elle jouera par ailleurs un rôle de coordination et de centralisation des différents opérateurs touristiques.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Touristes : participation à l'étude
Commune, opérateurs touristiques : participation à l'étude et à l'élaboration d'une vision stratégique commune et mise en œuvre des recommandations

Grandes étapes de réalisation prévues

Fin 2013-début 2014, l'ADL lancera l'appel d'offre auprès des organismes capables de réaliser cette étude marketing.
Durant la saison touristique, l'enquête sera réalisée auprès des touristes et des opérateurs touristiques.
Après l'analyse des résultats, un travail sur les recommandations émanant de l'étude débutera.

Résultat atteint

/

Obstacles rencontrés

Soumis le : 28/03/2013 14:57 - 444108-444115
de : NDelacollette (adlvielsalm@gmail.com)
à : Serv. Reception ADL (emploi@spw.wallonie.be)



Les données du formulaire ont été
signées électroniquement

/

3

Action 44:Renforcement de la coopération avec les communes voisines ne faisant pas partie de la même maison du tourisme (devient une action à moyen terme car mettre sur pied ce type d'action demandera du temps)

2

Reportée

Description du projet

De par sa position géographique à l'extrême nord-est de la province de Luxembourg, Vielsalm est contigüe à des communes affiliées à d'autres maisons du tourisme (MT des Cantons de l'Est pour St-Vith et Burg-Reuland, MT du Pays des Sources pour Stavelot et Trois-Ponts, MT du Pays de l'Amblève pour Lierneux...). Partageant avec celles-ci des atouts communs et/ou complémentaires, elle a tout à gagner à proposer des produits et en faire la promotion à une échelle supra-communale.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Renforcer l'attractivité touristique et générer ainsi des retombées directes sur l'Horéca et indirectes sur plusieurs autres secteurs (commerce, construction...).

Public concerné

Commune, SI et acteurs privés du secteur

Porteur du projet

Maison du Tourisme

Rôle de l'ADL

Soutien à la Maison du Tourisme

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Dans un premier temps, démarche concertée de la commune vers ses homologues, puis à l'échelle des MT.

Grandes étapes de réalisation prévues

Prise de contact avec communes voisines et les MT concernées

Résultat atteint

/

Obstacles rencontrés

/

4.2.1.3.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Valoriser le potentiel existant	En cours
2		En cours

Développer de nouveaux produits touristiques

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 38:Développement de commerce de souvenirs (liés au folklore, aux myrtilles, à la forêt, à la nature...)	1	Prévue mais non entamée
2	Action 39:Création d'un arboretum accessible au public dans la clairière de So Becheffa (remplacée par "amélioration de la visibilité de l'arboretum"; cet outil existe déjà, mais sa visibilité, notamment auprès des touristes, pourrait être améliorée)	1	Prévue mais non entamée
3	Action 40:Redynamisation du site de la Baraque de Fraiture	1	Prévue mais non entamée
4	Action 41:Organisation de promenade à cheval en partenariat avec l'asbl de Mont-le-Soie	1	Supprimée

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée?

Ce type d'action n'est pas dans les objectifs de l'asbl de Mont-le-Soie. En outre, des itinéraires de promenades à cheval sont déjà développés par la Maison du Tourisme.

5	Action 45:Création d'un label "Gîte durable"	2	Supprimée
---	--	---	-----------

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée?

Cette action est supprimée car il existe déjà de nombreux labels de ce type (ex: label clé verte, gîte panda, ecolabel européen...). En outre, un travail de sensibilisation aux labels est déjà réalisé par la Maison du Tourisme.

6	Action 46: Création d'un réseau de cabanes touristiques au sol et dans les arbres pour faire de Vielsalm, la ville aux arbres	2	En cours
---	---	---	----------

Description du projet

Le cadre et les ressources naturelles de Vielsalm constituent un des éléments-clés de son image. Une majorité des touristes qui séjournent dans la commune sont attirés vers cette région en raison de son environnement naturel et des possibilités d'activités extérieures offertes par celui-ci.

Renforcer cette image permettrait de rendre les atouts de Vielsalm encore plus visibles et plus attractifs pour les touristes. Dans cet esprit, nous proposons de jouer sur l'image de "Vielsalm, ville aux arbres" et de développer des logements touristiques en parfaite adéquation avec celle-ci. Ce projet pourrait être ultérieurement couplé à un projet de promenade dans les arbres.

En outre, les touristes sont aujourd'hui de plus en plus souvent à la recherche de logements originaux, atypiques, voire insolites. Ce projet vise donc la création de cabanes touristiques dans un cadre naturel, dont certaines dans les arbres. Ce type d'offre touristique, encore peu développé dans la région, renforcerait la visibilité et l'attractivité de Vielsalm. En outre, une collaboration avec les producteurs locaux pourrait être envisagée une fois les cabanes construites. En effet, l'idée serait de proposer des paniers garnis et des livraisons de produits locaux aux occupants des cabanes.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif premier est de dynamiser l'économie grâce au tourisme. Le tourisme est une ressource économique très importante pour Vielsalm et il est donc nécessaire de créer de nouvelles offres innovantes afin non seulement de conserver le potentiel touristique de la commune, mais également de le développer. Des collaborations avec les producteurs locaux voire avec l'Horeca sont également envisagées afin que ceux-ci profitent des retombées économiques liées au tourisme. Ce projet créera également de l'emploi puisqu'il serait nécessaire qu'un gestionnaire s'occupe de ce réseau de cabane.

Public concerné

Les touristes.

Porteur du projet

La Commune.

Rôle de l'ADL

L'ADL accompagnera la Commune dans toutes les démarches préliminaires au projet : identification d'un terrain adéquat pour le projet ; obtention de devis ; prise de contact avec les partenaires potentiels (producteurs locaux, horeca, mais aussi les entreprises d'économie sociale de la commune qui pourrait participer à la construction des cabanes) ; recherche de financements éventuels.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Commune mettra à disposition un terrain communal et se chargera de la mise en place du projet.

Les entreprises locales, notamment les entreprises d'économie sociale, pourront soumettre leurs offres pour réaliser le projet.

Les producteurs locaux et le secteur Horeca seront associés au projet, en tant que fournisseurs notamment, lorsque les cabanes seront fonctionnelles.

Enfin, la Maison du Tourisme assurera la promotion de ces logements.

Grandes étapes de réalisation prévues

Dans un premier temps, l'ADL et la Commune examineront les différentes possibilités en ce qui concerne le choix du terrain.

L'ADL contactera ensuite différentes entreprises afin de savoir ce qui est techniquement réalisable et d'obtenir des devis. L'ADL se chargera aussi de la recherche de financements éventuels.

La Commune prendra en charge la gestion de la phase des travaux.

L'ADL prendra, durant les travaux, les contacts avec les partenaires potentiels (producteurs locaux, etc.). Enfin, la Maison du Tourisme se chargera de la promotion de ces cabanes une fois réalisées.

Résultat atteint

/

Obstacles rencontrés

/		
7	Action 47:Création et distribution d'un "Welcome pack commercial" à l'attention des touristes des gîtes et villages de vacances	2 Prévues mais non entamées

4.2.1.3.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Valoriser le potentiel existant	En cours
2	Développer de nouveaux produits touristiques	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 42:Remise en service d'une mine de coticule	1	Prévues mais non entamées
2	Action 48:Promotion d'un tourisme d'affaire	2	Supprimée

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée?

Cette action est supprimée car elle est déjà prise en charge par la FLTB et la Maison du Tourisme

3	Action 49:Soutien au développement d'un réseau Ravel (devient une action à moyen terme car ce dossier est en cours de traitement et devrait aboutir dans les quelques années à venir)	2	En cours
---	---	---	----------

Description du projet

Les réseaux cyclables, tels que le réseau RAVEL, constituent un atout indéniable pour les communes touristiques. Vielsalm ne bénéficie pas encore d'un tel réseau, alors que c'est le cas dans plusieurs des communes voisines. Il est important que Vielsalm rallie les réseaux voisins et devienne, elle aussi, un noeud important pour les usagers cyclistes, piétons ou cavaliers.

La Commune a déjà entamé plusieurs démarches pour développer de telles liaisons. Il s'agit donc pour l'ADL de relancer ce projet et d'assurer le suivi du dossier. Il existe un premier projet de liaison vers les communes de Saint Vith et d'Amblève. Une fois ce projet en route, les contacts avec les autres Communes voisines seront lancés afin de poursuivre le développement d'autres liaisons.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est ici de dynamiser l'économie via le tourisme. L'existence d'un réseau cyclable sur la commune constituera un atout touristique supplémentaire. De plus, les établissements Horeca situés à proximité de ce réseau bénéficieront également de son existence.

Enfin, l'école technique implantée sur la commune sera associée à ce projet, permettant aux jeunes de développer leurs compétences sur un chantier réel.

Public concerné

Les touristes, les citoyens de la commune, les élèves de l'enseignement technique.

Porteur du projet

La Commune

Rôle de l'ADL

L'ADL assurera le suivi du dossier, organisera les réunions et prendra en charge les contacts avec les Communes voisines.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les itinéraires et les travaux à entreprendre seront étudiés par la Commune avec l'aide de l'asbl les Chemins du Rail.
Les contacts avec les différents partenaires, l'organisation des réunions et le suivi du dossier seront pris en charge par l'ADL.
L'école technique participera aux travaux lors de l'aménagement de certaines portions de chemin.
Lorsque la première liaison sera réalisée, la Maison du Tourisme en assurera la promotion.

Grandes étapes de réalisation prévues

Une première proposition de tracé pour la liaison vers Saint Vith et Amblève a été réalisée. Il s'agit maintenant d'évaluer le coût des travaux, de se renseigner sur les subsides potentiels et de déterminer un calendrier des travaux.
En parallèle, l'ADL reprendra contact avec les Communes de Saint Vith et Amblève afin de fixer une réunion de reprise du projet (suite aux changements de Collèges communaux).
Lorsque les travaux de liaison entre les communes précitées seront engagés, il s'agira de prendre contact avec les autres communes limitrophes afin de se rencontrer, d'évaluer la faisabilité d'une liaison cyclable et de réfléchir au tracé de cette liaison.
Lorsque la première liaison sera réalisée, la Maison du Tourisme en fera la promotion.

Résultat atteint

Un itinéraire de liaison entre Vielsalm et saint Vith a été étudié. Son coût est actuellement évalué.

Obstacles rencontrés

/

4.2.1.4. Priorité 4

4 valoriser les spécificités agricoles et forestières de la commune

4.2.1.4.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Accompagner les agriculteurs dans leur diversification	En cours
2	Mettre en place une filière de valorisation des produits forestiers	En cours



Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 50:Identification de l'ensemble des produits régionaux	1	En cours

Description du projet

La commune est riche de nombreuses productions locales dans des secteurs aussi divers que l'agro-alimentaire, le folklore ou encore le schiste et le coticule. L'inventaire de ces productions locales permettra de mieux les faire connaître et est une étape indispensable à leur mise en valeur à court terme.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Un effet induit de la mise en valeur de ces produits sera la préservation, et le développement de filières courtes et donc le maintien, voire le développement d'une main d'œuvre locale.

Public concerné

Producteurs locaux, touristes et habitants

Porteur du projet

l'ADL.

Rôle de l'ADL

Recherche et inventaire des produits ; création et mise à jour d'une fiche produit.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Producteurs : Participation à la table ronde des producteurs locaux ; contact avec l'ADL pour la création et la mise à jour des fiches-produits.
ADL : coordination de l'action, organisation et animation de la table ronde, rédaction et mise à jour des fiches produits.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Prise de contact avec les producteurs locaux ; démarchage
- Organisation d'une table ronde des producteurs ; explication du projet
- Identification des produits
- Réalisation d'une fiche par produit
- Suivi des producteurs et mise à jour annuelle des fiches-produits

Résultat atteint

L'identification des produits alimentaires locaux est en cours.

Obstacles rencontrés

/

2	Action 56:Alimentation de l'Administration communale par une chaudière au bois	2	Supprimée
---	--	---	-----------

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée?

Cette action est supprimée car elle a déjà été réalisée par la Commune.

3

Action 57: Poursuite de la mise en place d'une politique de gestion concertée des petites propriétés forestières, initiée dans le cadre du PCDR

2

En cours

Description du projet

Un premier projet, initié en 2009 dans le cadre d'un partenariat avec la Société Royale Forestière de Belgique (projet Interreg Regiowood, volet 1, action 1.1), a permis d'associer, sur le massif particulièrement morcelé qu'est le « Chêneux », les propriétaires forestiers de petites parcelles afin de gérer l'ensemble de leurs biens de manière globale et professionnelle. Ce premier projet a débouché sur une série d'actions, telles que le remembrement via des ventes et achats, des travaux et aménagements ou encore la vente de bois.

Une nouvelle action de gestion collective est actuellement mise en place grâce à l'intervention de la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, mise sur pied par la Région Wallonne au sein de l'Office Economique wallon du Bois. L'objectif de ce projet est d'identifier un massif (autre que le « Chêneux ») fortement morcellé et de mobiliser les propriétaires afin de leur proposer des actions de gestion collective. Les actions à mettre en place seront à déterminer en fonction des besoins et intérêts des propriétaires. Il pourra s'agir de travaux d'éclaircies, de reboisement et bien évidemment de ventes de bois ou encore de constitution de "bourses de travaux".

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce projet permettra tout d'abord de mobiliser des ressources forestières qui ne le seraient pas dans le cas d'une gestion individuelle voire d'une absence de gestion. Les opérations de ventes-achats de terrains et de ventes de bois généreront des flux financiers. Enfin, des entreprises locales auront la possibilité de répondre à des appels d'offres afin de réaliser les différents travaux souhaités par le collectif de propriétaires. Aussi, une analyse des conditions d'exploitation pourra déboucher sur des propositions de création ou d'améliorations de voiries et dessertes.

Public concerné

Les propriétaires de petites parcelles forestières, les entreprises et gestionnaires forestiers.

Porteur du projet

La Commune.

Rôle de l'ADL

L'ADL assure le suivi du dossier, participe au choix du massif sur lequel se déroulera le projet, prend les contacts avec les propriétaires et est chargée d'assurer la dynamisation des propriétaires.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP) : mise en oeuvre du projet pilote ; diagnostics de terrain ; gestion des marchés publics.
FRW : expertise et soutien du projet (de par sa participation au projet précédent sur le massif du « Chêneux »)
ADL : suivi du dossier, contacts avec les propriétaires, relais avec la CAPFR.
Propriétaire privé : participation à la cellule de coordination / participation au projet.

Grandes étapes de réalisation prévues

Soumis le : 28/03/2013 14:57 - 444108-444115
de : NDelacollette (adlvielsalm@gmail.com)
à : Serv. Reception ADL (emploi@spw.wallonie.be)



Les données du formulaire ont été
signées électroniquement

- Identification du massif
- Contacts avec les propriétaires
- Réunions d'information
- Diagnostics de terrain et détermination du type d'actions à mettre en oeuvre
- Programmation des actions et travaux selon les besoins des propriétaires

Résultat atteint

Le massif sur lequel le projet pilote se déroulera a été choisi par la Commune, en concertation avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, la FRW, la DNF et l'ADL. L'ADL et la Commune réalisent actuellement le listing des propriétaires à contacter.

Obstacles rencontrés

/

4.2.1.4.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Accompagner les agriculteurs dans leur diversification	En cours
2	Mettre en place une filière de valorisation des produits forestiers	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 51:Support technique et juridique pour mettre en place des filières courtes	1	En cours

Description du projet

Les filières courtes permettent de faire tourner l'économie locale. L'objectif de ce projet est de favoriser ce type de filière, notamment en permettant à l'offre et la demande de se rencontrer. Pour ce faire, l'ADL organisera des rencontres entre les producteurs d'une part et les restaurateurs et/ou distributeurs d'autre part. Elle accompagnera également les producteurs locaux qui souhaiteraient développer des filières courtes, par exemple, en les aidant à trouver une vitrine pour leurs produits ou encore en favorisant leur présence sur le marché local.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Les filières courtes aideront les producteurs locaux à développer leur activité. De plus, si cette activité se développe suffisamment, cela permettra de créer de nouveaux emplois.

Public concerné

les producteurs locaux, les restaurateurs, les distributeurs (magasins d'alimentation, de souvenirs locaux...)

Porteur du projet

l'ADL.

Rôle de l'ADL

Dans un premier temps, l'ADL organisera des rencontres avec les producteurs locaux afin de connaître leurs activités, leurs attentes et d'évaluer l'intérêt de chacun pour les filières courtes.

Ensuite, l'ADL mettra sur pied des rencontres entre producteurs et restaurateurs/distributeurs.

L'ADL accompagnera également les producteurs qui le souhaitent dans la mise sur pied de filières courtes.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Dans un premier temps, il est essentiel, pour ce projet, que l'ADL aille à la rencontre des producteurs locaux pour connaître leurs activités actuelles, leurs attentes et évaluer leurs besoins. Il y aura donc un travail important de collecte d'informations par l'ADL.

Ensuite, lorsque l'ADL organisera les premières rencontres entre producteurs et restaurateurs/distributeurs, la Commune pourra jouer un rôle de relai afin d'informer un maximum de professionnels de cette initiative et donner toutes ses chances au projet d'aboutir.

Enfin, il sera nécessaire que les producteurs et les restaurateurs/distributeurs prennent un rôle actif dans ce projet et communiquent ouvertement sur leurs attentes, difficultés et contraintes.

Grandes étapes de réalisation prévues

- rencontres individuelles avec tous les producteurs
- synthèse à propos de leurs attentes ; identification de l'orientation à donner au projet
- organisation des premières rencontres entre producteurs et restaurateurs/distributeurs
- tout au long du projet : suivi individualisé aux producteurs qui le souhaitent.

Résultat atteint

Les premières rencontres avec les producteurs sont en cours.

Obstacles rencontrés

/

2

Action 52: Mise en réseau et coopération des producteurs de produits locaux

1

En cours

Description du projet

Ce projet vise la mise en réseau des producteurs locaux et la création d'un annuaire ainsi que d'un "label" identifiant clairement les producteurs et leurs produits.

La mise en réseau des producteurs locaux permettrait d'accroître leur visibilité. Ils pourraient ainsi présenter leurs produits dans une vitrine commune ou créer un étal collectif sur le marché local.

De plus, le label et l'annuaire que nous proposons de créer permettra d'identifier plus clairement ces produits, le lieu et les conditions de leur fabrication. En plus d'augmenter leur visibilité, ces actions permettront de valoriser ces produits.

Enfin, cette mise en réseau permettra à de nouveaux projets d'émerger, en fonction des besoins et intérêts communs des producteurs, par exemple la création d'un atelier de travail partagé ou encore la collaboration dans le cadre de nouveaux produits.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Il s'agit principalement d'augmenter la visibilité des producteurs locaux ainsi que de donner la possibilité à des projets communs et/ou complémentaires d'émerger. L'objectif est donc celui d'une dynamisation économique.

Public concerné

les producteurs locaux.

Porteur du projet

l'ADL.

Rôle de l'ADL

L'ADL aura pour tâche de rencontrer les producteurs locaux et de leur proposer la démarche.

L'ADL créera l'annuaire reprenant tous les producteurs et travaillera sur des propositions de labels.

Enfin, l'ADL se mettra en contact avec différents commerces ou lieux susceptibles d'accueillir dans leur vitrine les produits de ces producteurs locaux.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Il est important que les producteurs rentrent activement dans une démarche collective et de complémentarité.

En fonction des besoins et intérêts des producteurs, d'autres partenaires pourront être associés, par exemple Nature & Progrès ou encore Saveurs Paysanes.

Grandes étapes de réalisation prévues

- contact avec les producteurs
- inventaire des producteurs et produits
- création d'un annuaire
- réunion entre producteurs et l'ADL afin de proposer des actions concrètes : vitrine commune, participation commune au marché, valorisation par un label.

Résultat atteint

Actuellement, les premiers contacts avec les producteurs sont en cours.

Obstacles rencontrés

/

3

Action 53: Développement d'une plateforme de distribution des produits locaux

1

En cours

Description du projet

Cette action s'inscrit dans la continuité de l'action 52. Il s'agit de faciliter la distribution de produits locaux via une plateforme commune.

Ainsi, les producteurs locaux qui le souhaitent pourraient vendre leurs produits via un magasin dédié aux produits locaux ou via une centrale d'achat.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est encore une fois d'aider les producteurs locaux à dynamiser leur activité.

Public concerné

les producteurs locaux

Porteur du projet

l'ADL

Rôle de l'ADL

L'ADL contactera les producteurs locaux afin de leur proposer le projet et accompagnera la création d'un collectif. Elle prendra ensuite les contacts avec les commerçants susceptibles d'être intéressés par la vente de produits locaux ainsi qu'avec le Groupement d'Achats Collectifs (GAC) de Vielsalm.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

L'ADL joue dans ce projet un rôle fédérateur ainsi qu'un rôle de contact. Un projet de ce type implique une participation active des producteurs aux réunions et l'investissement dans la création d'un collectif. Enfin, il sera nécessaire que les commerçants et/ou le GAC soient prêts à se fournir auprès de producteurs locaux.

Grandes étapes de réalisation prévues

- contacts avec les producteurs locaux pour leur présenter le projet et sonder leur intérêt et leurs attentes
- organisation de réunions entre producteurs
- contact avec les partenaires potentiels : commerçants, GAC ou autres
- accompagnement dans la mise en place de la plateforme de distribution

Résultat atteint

Les premiers contacts avec les producteurs locaux sont en cours.

Obstacles rencontrés

/

4	Action 54:Développement de la filière bio	1	Supprimée
---	---	---	-----------

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée?

Action supprimée car il ne semble pas judicieux de faire une différence entre les agriculteurs/producteurs "bio" et "non bio". Il semble plus pertinent de soutenir les producteurs "bio" via les actions 51 et 52.

5	Action 58:Récupération et valorisation des sous-produits forestiers et d'entretien des haies - Devient une action à long terme (le temps nécessaire pour mettre sur pied un projet de ce type sera assez long et il semble plus pertinent d'en faire une action à long terme).	2	Reportée
---	--	---	----------

Description du projet

Environ la moitié du territoire de Vielsalm est couverte de forêts et une bonne partie de la surface de la commune est composée de terres agricoles. Les sous-produits forestiers (rémanents, éclaircies...) et d'entretien des haies sont donc abondants. Ils constituent un potentiel important comme combustibles. Or, la plupart des bâtiments publics de Vielsalm sont chauffés au mazout. Ce projet porte sur le développement de réseaux de chaleurs dans les bâtiments publics de Vielsalm. Ces réseaux seraient alimentés par les sous-produits forestiers et d'entretien des haies qui auraient été au préalable transformés pour pouvoir servir de combustibles. Ce projet comporte donc un premier volet qui consiste en une étude de faisabilité. Selon les résultats de cette étude, l'ADL accompagnerait la mise en place du projet par la Commune.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce projet permettrait de mobiliser des ressources économiques potentielles (sous-produits forestiers).

En outre, le processus de transformation de ces sous-produits en combustible nécessiterait la création d'un emploi par la Commune.

Public concerné

D'un côté, la Commune et les usagers des bâtiments communaux. D'un autre côté, les exploitants forestiers et éventuellement les agriculteurs et entreprises de parcs et jardins.

Porteur du projet

La Commune.

Rôle de l'ADL

L'ADL aurait pour principale mission de coordonner les différents acteurs de ce projet et de servir de relais entre eux.

L'ADL travaillerait aussi à l'élaboration d'un cahier des charges et ferait l'appel d'offres pour l'étude de faisabilité.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Dans un premier temps, la Commune fournira les données nécessaires à l'étude de faisabilité.

Si la phase concrète du projet se réalise, il s'agira pour la Commune de mettre sur pied une unité de transformation des sous-produits forestiers et de taille de haies en combustible. Elle devra pour ce faire engager une personne.

Il sera nécessaire également que les exploitants forestiers collaborent à ce projet en rendant l'accès aux sous-produits de l'exploitation aisé.

Grandes étapes de réalisation prévues

La première étape consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité (élaboration d'un cahier des charges, appel d'offres).

Selon les résultats de l'étude, la Commune envisagera ou non d'équiper certains des bâtiments publics d'un réseau de chaleur et envisagera la création d'une unité de transformation des sous-produits en combustibles.

Résultat atteint

/

Obstacles rencontrés

/

6	Action 59: Mise en place d'une vente de bois de qualité	2	Supprimée
---	---	---	-----------

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée?

Cette action est supprimée car elle ne rentre pas dans les missions de l'ADL.

4.2.1.4.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Accompagner les agriculteurs dans leur diversification	En cours



2	Mettre en place une filière de valorisation des produits forestiers	En cours
---	---	----------

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 55: Mise en place d'une centrale d'achat pour distribuer des paniers garnis (légumes, viandes, pains...)	1	Supprimée

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée?

Cette action est supprimée car un projet de ce type a été développé à Vielsalm par le GAC Salm'sifis.

2	Action 60: Installation d'une chaudière centralisée au bois avec création d'un réseau de chaleur alimentant les bâtiments publics du centre de Vielsalm (ajout : "ainsi que les bâtiments de l'ancienne caserne de Rencheux". Il existe en effet plusieurs ensembles de bâtiments qui se prêtent bien à ce projet et bénéficieraient d'installations de ce type).	2	Prévue mais non entamée
3	Action 61: Création d'un centre du savoir du bois avec expositions et démonstrations de produits issus de la filière bois	2	Prévue mais non entamée

5. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL

Date	Lieu	Thème	Utilité
1 4 / 1 2 / 2 0 1 2	Sambreville	Inter-ADL Luxembourg-Namur organisée par l'ADL de Sambreville (thèmes abordés : actualités et projets des ADL, rapports d'activité et renouvellement d'agrément, centres de validation des compétences)	<ul style="list-style-type: none"> - rencontre et prise de contact avec les autres ADL de la région - présentation de la nouvelle ADL de Vielsalm - échanges de bonnes pratiques, notamment sur les projets qui concernent la valorisation des produits locaux - échange d'informations et de ressources sur ces thèmes
1 9 / 0 2 / 2 0 1 3	Villers-le-Bouillet	rencontre avec l'ADL de Villers-le-Bouillet : informations sur les RCA	Obtention d'informations sur le fonctionnement et les spécificités des ADL organisées en RCA
/ /			

6. Formation continue des agents

Date	Lieu	Durée	Sujet	Organisme dispensateur	Adéquation de la formation par rapport au plan d'actions
26 / 11 / 2012	Namur	1 jour	"La cartographie comme outil" - utilisation du logiciel Q-gis	Fondation Rurale de Wallonie	Cette nouvelle compétence pourra être utilisée dans le cadre des actions 10, 21, 37 et 49.
29 / 11 / 2012	Namur	1 jour	"Clés pour optimiser les réseaux de mon ADL"	UVCW	Nécessité de créer des réseaux dans la majorité des projets ; donc cette formation est utile pour la plupart des actions
27 / 02 / 2013	Bastogne	2 heures	La gestion centre-ville	Province de Luxembourg	Utile pour toutes les actions impliquant la dynamisation d'un quartier ou d'un lieu (actions 4, 8, 9 et 40)

7. Formation continue des agents

Date	Lieu	Durée	Sujet	Organisme dispensateur	Adéquation de la formation par rapport au plan d'actions
08 / 03 / 2013	Namur	1 jour	Les secteurs porteurs en matière d'emploi local	UVCW	En lien avec le rôle de guichet d'information et le soutien à l'entrepreneuriat (par exemple actions 19, 20)

8. Communications

Citez les moyens de communication auxquels vous avez eu recours pour faire connaître les actions initiées ou coordonnées par l'ADL

- création d'un profil facebook
- référencement sur le site web de la Commune de Vielsalm
- articles sur le site web de la Commune de Vielsalm présentant les actions auxquelles l'ADL est associée (exemple : action de fin d'année des commerçants, horecadays, formation à la restauration de murs en pierre sèche)
- articles dans le Salminfo (journal local - infos communales) : présentation de l'ADL et, dans chaque édition, mise en avant d'une action (exemple : horeca days)
- article dans la petite presse locale lors de la réalisation d'un projet (exemple : remise des prix du concours organisé par les commerçants : articles dans l'Annonce de Vielsalm et dans l'Echo)
- rencontres individuelles avec les entreprises pour présenter les actions de l'ADL

9. Déclaration sur l'honneur et engagements

Je soussigné :

Nom

Prénom

DEBLIRE

Elie

Président,

- habilité à signer
- déclare sur l'honneur que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.
- accepte le contrôle par les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon et s'engagent à communiquer dans le mois tout changement d'agent et toute modification de contrat ou de régime de travail, en joignant copie des pièces probantes.

10. Protection de la vie privée et voies de recours

Comme le veut la loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l' Emploi et de la Recherche ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision de l'administration wallonne ?

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif s'il est prévu dans la procédure.



*Si votre insatisfaction demeure **après** ces démarches préalables, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du **Médiateur de la Région wallonne**.*

Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur
Tél. gratuit **0800 19 199**
<http://mediateur.wallonie.be>

¹Loi du 8 décembre 1992 relative aux données à caractère personnel.

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

moins de 30 ans

30-60 ans

plus de 60 ans

Vous êtes :

un citoyen

une entreprise

un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable, ...)

un pouvoir local

une association du non marchand

une administration

autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

raisonnable

trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

clair et simple à remplir

peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

réclamer moins de pièces justificatives

changer l'ordre des questions

faire des phrases plus simples

améliorer l'aspect visuel

permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement

améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)

faciliter la sauvegarde du formulaire

rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)

autre

Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux et ne répondez qu'aux questions liées à cette situation :

Situation 1 : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».

Situation 2 : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné

Situation 3 : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

oui

non

MERCI pour votre participation !

Emetteur du certificat :

SERIALNUMBER=200904, CN=Citizen CA, C=BE

Sujet du certificat :

GIVENNAME=Elie Alphonse, SURNAME=Deblire, CN=Elie Deblire (Signature), C=BE